

07/03/20

Volume XVIII – Lettre 20

11 Adar 5780



Hil'hoth Bera'hoth par le Rav Dovid Ostroff, sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, chlita

Hil'hoth Bera'hoth XXXII: Birkath Chéhé'heyanou pour un fruit.

En raison du plaisir que provoque la vue et la dégustation d'un nouveau fruit de saison, 'Hazzal (nos Sages) ont institué de réciter à ce moment-là, la bera'ha Chéhé'heyanou (... qui nous a fait vivre, subsister et nous a permis d'arriver à ce moment-là) bénédiction récitée pour toute nouveauté provoquant du plaisir: une nouvelle fête, un événement familial heureux, un nouveau vêtement ...).¹ Bien que, selon certaines autorités, il convienne de réciter cette bera'ha à la vue d'un fruit nouveau, l'usage est de ne la réciter qu'à l'occasion de la première dégustation saisonnière de ce fruit.²

Que faire si l'on a oublié de réciter la bera'ha la première fois ?

Cette bera'ha devrait, en fait, être récitée en même temps que celle propre au fruit, c'est à dire avant de le manger, mais on peut, malgré tout, réciter la bera'ha Chéhé'heyanou tant que l'on consomme le fruit. Celui qui, par exemple, s'apprête à déguster ses trois premiers abricots de l'année, doit au préalable réciter Chéhé'heyanou et s'il l'a oubliée, il peut encore le faire tant qu'il n'a pas terminé les abricots. En effet, la sim'ha (joie, plaisir) n'est ressentie qu'à la première dégustation et celui qui oublie ne pourra réciter la bera'ha une autre fois.³

Par quelle bera'ha commencer, celle du fruit (haets ou haadama) ou Chéhé'heyanou ?

Le Pri Megadim et le Arou'b Hachoul'han⁴ préfèrent que l'on récite d'abord Chéhé'heyanou avant la bera'ha du fruit, afin d'éviter un hefsek (interruption) entre la bera'ha sur le fruit et sa dégustation. Cet avis est partagé par le Michna Beroura.⁵ Par contre, selon le Béer Héti'v⁶ et d'autres décisionnaires, il convient de débiter par la bera'ha sur le fruit et d'enchaîner par Chéhé'heyanou, ce qui est un usage très répandu.

S'il y a plusieurs fruits nouveaux devant soi, doit-on dire la bera'ha pour chaque fruit ?

De manière à ne pas réciter de bera'hoth inutiles, il convient de n'en réciter qu'une sur tous les fruits nouveaux même si on ne les consomme pas tous à cette occasion. Cela satisfait également l'opinion de ceux qui pensent que l'on doit réciter la bera'ha Chéhé'heyanou dès que l'on voit un fruit nouveau. Celui qui la récite avant de consommer un ou plusieurs des fruits présents devra penser que sa bera'ha les englobe tous.⁷

Comment définir un fruit de saison ?

C'est un fruit qui apparaît une ou deux fois par an.⁸ Il convient de réciter la bera'ha Chéhé'heyanou avant de consommer un fruit nouveau à chaque saison. Les fruits que l'on peut trouver toute l'année ne justifient pas de cette bera'ha, pas plus que les fruits saisonniers qui sont conservés d'une saison à l'autre, sauf si le fruit nouveau peut être reconnu par son goût ou son apparence. Par exemple, une orange fraîche est beaucoup plus goûteuse que celles qui sont conservées en chambre froide. Enfin, les pêches et les abricots sont bien des fruits saisonniers, même si on les trouve en conserves toute l'année.

[1] Michna Beroura 225:10 [2] Siman 225:3 [3] Voir הוואת הברכה פי"ה [4] Siman 225:5, ajoute qu'il s'agit d'un usage. [5] Michna Beroura 225:11 [6] Béer Héti'v [7] אג"מ ח"א סי' פז basé sur הוואת הברכה פי"ה [8] Siman 225:6 & Rama

à suivre

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport תצוה

(XXIX:30) שבעת ימים ילבשם הפהן תהמיו מבגדיו: Sept jours durant, ces vêtements seront portés par celui de ses fils son successeur dans le sacerdoce qui entrera dans la Tente d'assignation pour le saint ministère.

Lors du décès du Rav d'une petite ville d'Europe, une controverse éclata dans la communauté. Les dirigeants de cette communauté voulaient nommer un étranger pour le remplacer, tandis que certains des fils du Rav soutenaient qu'ils avaient les qualités pour occuper le poste et pensaient avoir la priorité en tant qu'«héritiers» de leur père décédé. Ils se mirent d'accord pour soumettre leur différend au 'Hafets 'Haïm.

Le 'Hafets 'Haïm commença par admettre que selon la loi juive tous les postes religieux, y compris les nominations rabbiniques, pouvaient revenir par héritage à la progéniture du défunt. Cependant, dans le traité Yoma (72b), la Guemara fait la distinction entre le fils du גדול כהן (Grand Prêtre), qui peut hériter de la position purement religieuse de son père et le fils du כהן מלחמה (le Cohen oint pour conduire les Juifs au combat), qui ne le peut pas. Étant donné que ce dernier poste est uniquement destiné à un homme de guerre et n'est pas une fonction purement religieuse, l'aptitude au rôle est sans rapport avec la capacité du fils à hériter et à remplir le rôle de son père.

De même, il fut une époque où la fonction de Rav d'une communauté était de nature purement religieuse, à savoir, rendre des décisions juridiques et enseigner au peuple, ainsi ses enfants avaient légalement le droit de se voir offrir le poste avant que d'autres candidats ne soient examinés.

Cependant, poursuivit le 'Hafets 'Haïm, cela a malheureusement changé en raison de l'assaut des mouvements réformistes et communistes contre les normes et valeurs religieuses traditionnelles. En conséquence, le rôle du Rav a été transformé en celui d'un général conduisant ses troupes dans une bataille acharnée, à propos de laquelle la Guemara décide que les enfants n'ont pas droit à la priorité automatique pour hériter et occuper la position du Rav décédé!

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquière par 30 qualités, la prêtrise s'acquière par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: ... (34) s'éloigner des honneurs, (35) ne pas tirer orgueil de son étude, (36) ne pas se réjouir de rendre sentence,...

Il y a cependant une idée plus profonde (d'après Rav Berel Wein). Il ne faut pas «se glorifier» - se glorifier ou être fier - de ses accomplissements religieux. Ne pas penser que je suis le grand cadeau que D-ieu a fait à l'humanité parce que dans ma sagesse, j'ai maîtrisé tout le *Talmud*, parce que par ma force, j'ai vaincu mes passions ou parce qu'une aile d'un bâtiment d'une institution juive porte mon nom. Ne pas penser que j'ai fait de grandes faveurs à D-ieu en accomplissant exactement ce pour quoi Il m'a créé (au moins cela). Ne pas utiliser mes réalisations pour m'enorgueillir, devenir grand et puissant dans ma vanité. C'est une forme d'adoration de soi - que les Sages assimilent à l'idolâtrie - en s'accaparant du bien que l'on n'aurait dû faire que pour D-ieu. Et il n'y a pas de place pour une telle attitude dans le judaïsme.

Il n'y a qu'une seule chose qui pourrait nous rendre fiers: «connaître» D-ieu. Comment connaître D-ieu ? En se rapprochant de Lui et en construisant une relation avec Lui. Si nous utilisons nos *mitsvoth* (bonnes actions) pour nous glorifier, pour nous sentir bien, alors d'une certaine manière nous nous servons aux dépens de D-ieu. Si je suis fier de ce que j'ai accompli alors je suis égocentrique et si c'est mon objectif principal, cela m'amène à m'éloigner de la présence de D-ieu plutôt que de m'en rapprocher.

Si, cependant, j'accomplis les *mitsvoth* parce que c'est la volonté de D-ieu - afin de me rapprocher de Lui - alors je peux ressentir de la fierté. Ma fierté réside dans l'approche extatique de ma relation à mon D-ieu, la source ultime et infinie de l'existence, et de mon annulation devant Son infini. Je me sens bien, mais ce n'est pas ma grandeur; c'est la grandeur de D-ieu dont je fais partie. Et se tenir en présence de D-ieu entraîne à la fois un sentiment d'humilité et d'écrasement. Bien que ce soit une expérience exaltante et vivifiante - celle à laquelle nos âmes aspirent par-dessus tout - nous entrons en présence de D-ieu avec un sentiment de soumission de notre petitesse et insignifiance. Alors dans notre néant et notre humilité, nous pouvons vraiment être fiers.

Le mot hébreu pour «honneur», tel qu'il est utilisé dans notre *michna*, est «כבוד». Il est étroitement lié au mot «כבד» «lourd». Celui qui cherche «l'honneur» est «lourd» ou plein de lui-même. Plutôt que de se connecter à D-ieu, il s'alourdit - augmentant la distance entre lui et D-ieu - essayant de remplir une âme vide d'un sentiment égoïste d'indépendance. Ce n'est pas possible. La vraie valeur de l'âme est qu'elle provient de D-ieu et peut se conditionner pour renouer avec sa source. Si une âme humaine ressent son néant et son insignifiance, elle peut vraiment grandir - et devenir fière d'elle-même dans le processus.

C'est l'un des grands défis humains. Il y a un fort penchant humain pour l'honneur - pas tant pour dominer les autres (bien que ce soit aussi assez fort) mais juste pour se sentir exister. En tant qu'êtres humains qui voulons exprimer notre existence, nous devons accomplir - sentir que nous sommes de vraies personnes qui créent et font une différence dans le monde. Pourtant, faire pour nous-mêmes est égoïste et nous éloigne de D-ieu, nous faisant dériver vers ce que les Sages appellent l'idolâtrie. D-ieu nous met au défi: faites-le pour l'amour de D-ieu. Utilisez vos actions pour vous rapprocher de D-ieu, faites preuve d'humilité et niez-vous devant Sa grandeur, plutôt que de gonfler votre propre ego. Si vous le faites, vous faites le sacrifice ultime - échangeant une fierté vide de sens contre l'humilité et la proximité avec D-ieu. Et en vous soumettant et en vous humiliant- en ravalant votre fierté - vous avez fait le plus grand sacrifice possible - et vous avez atteint l'éternité. Et cela peut être votre plus grande fierté.

à suivre

Un mot sur la Téfila

par Rabbi A. Leib Scheinbaum (Pirkhé Chochanim)

כל דבר שהיה בכלל ויצא לטען טוען אחד שהוא כענינו

Tout ce qui a été inclus dans une règle générale, mais a ensuite été choisi pour discuter d'une disposition similaire à la règle générale:

Parfois, un principe est distingué de l'énoncé général, comme dans le cas des נגעי עור ובשר (divers fléaux affectant la peau ou la chair d'une personne). Les fléaux de שחין (inflammation) ou de מכוה (brûlure sur la peau), sont traités comme des annonciateurs de צרעת (lèpre spirituelle). Une fois qu'ils sont complètement guéris et que les signes révélateurs indiquant la צרעת apparaissent, le Cohen est invité à déterminer s'il s'agit d'un fléau qui rend la personne טמאי (contaminée rituellement) ou non. Puisqu'ils ont été distingués du כלל (règle générale) du נגעי בשר (fléau affectant la chair d'une personne), une קולה (atténuation ou clémence), leur est appliquée de façon à ce qu'ils soient déclarés טהור (rituellement propres), après la première semaine, si la couleur reste inchangée au cours de la première semaine. Dans le cas des plaies sur la chair, une deuxième semaine obligatoire a été imposée. Puisque la Torah les distingue, la הומרה (rigueur), qui s'applique aux autres fléaux ne s'applique pas à eux.

**A la mémoire de Chlomo ben Avraham ATTAL et de Eliahou ben Yaacov SUISSA (7 Adar)
& de Moché Ménaché ben Reina Ra'hel ATLANI (12 Adar 5775)**

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: associationdeborahguitel@gmail.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l'**honneur** d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**